

FACULTE DE DROIT ET DE CRIMINOLOGIE

## Master de spécialisation

### en droit fiscal

Directeur : Daniel Garabedian

Président du jury d'examen : Caroline Docclo

Secrétaire du jury d'examen : Marielle Moris

### Un programme de spécialisation en fiscalité particulièrement conçu pour les juristes

Le juriste qui souhaite se spécialiser dans le domaine fiscal jouit d'un atout considérable par rapport aux autres diplômés (économistes, ingénieurs commerciaux, comptables) : il a bénéficié d'une formation juridique générale, comportant non seulement des cours de base de droit fiscal, mais aussi des cours de droit des obligations et des contrats, de droit des sociétés, droit familial, etc.

Or la fiscalité c'est avant tout le droit fiscal - qu'il s'agisse des impôts indirects ou des impôts sur les revenus - c'est-à-dire, faut-il le rappeler, une branche du **droit**. À quelque poste qu'il le pratique, le fiscaliste a besoin d'une **méthode** et de **connaissances** que procurent les études de droit.

C'est pourquoi l'accès au MAS en droit fiscal est en principe limité **aux titulaires d'un master en droit ou d'une licence en droit** : cette limitation permet de supposer connues les notions juridiques de base et, partant, d'aller **plus vite** et **plus loin** dans l'approfondissement du droit fiscal.

<http://www.masterdroitfiscalulb.be>

# Une formation rigoureuse pour des débouchés variés

## Les objectifs de la formation

Les cours généraux de droit fiscal inscrits au programme des masters en droit donnent des connaissances de base.

Le MAS en droit fiscal vise à développer, mettre à jour et approfondir ces connaissances et à fournir une méthode rigoureuse et efficace pour la pratique professionnelle du droit fiscal.

Au terme de sa formation, le diplômé aura des connaissances à jour, une bonne compréhension des principales branches du droit fiscal belge, international et européen, et une bonne compréhension de la comptabilité. Il sera en mesure de conduire une recherche en droit fiscal et de construire ou d'apprécier une argumentation juridique en matière fiscale comme il devra le faire s'il exerce, par la suite, la profession de conseiller fiscal indépendant, de juriste d'entreprise, de fonctionnaire d'une administration fiscale, d'avocat ou de magistrat.

Grâce aux connaissances évoquées plus haut et à des aperçus de droit fiscal comparé, il sera en mesure de porter un jugement critique sur le système fiscal en vigueur en Belgique ou sur des projets de lois modificatives.

## La structure du cursus

Le MAS en droit fiscal peut être suivi en une ou en deux années académiques, dans ce dernier cas en horaire décalé.

L'enseignement combine les exposés ex cathedra, séminaires, discussions de cas et travaux personnels.

Le programme comporte la rédaction de deux travaux écrits approfondis qui forment ensemble le mémoire ou travail de fin d'études.

## Les débouchés et métiers visés

Par le MAS en droit fiscal, le juriste augmente ses possibilités de trouver un emploi dans un grand nombre de secteurs.

Les entreprises prennent de plus en plus conscience que les problèmes fiscaux auxquels elles sont confrontées requièrent des juristes spécialisés.

De même, les firmes de conseils fiscaux font de plus en plus appel à des juristes.

Au barreau, le droit fiscal est une branche indispensable du droit des affaires.

La magistrature comporte des « substituts du procureur du Roi spécialisés en matière fiscale », et le tribunal de première instance connaît de toutes les contestations relatives à l'application d'une loi d'impôt.

## **International**

Le programme inclut une formation poussée au droit fiscal international et européen et accueille chaque année des étudiants venant de la filière droit européen ou de l'étranger, y compris dans le cadre du programme Erasmus.

## Alumni – Forum

La spécialisation en droit fiscal de l'ULB a été créée en 1968. Depuis lors, ses diplômés ont adopté les orientations professionnelles les plus diverses.

Les diplômés du MAS en droit fiscal sont invités à rejoindre la communauté des Alumni, qui a pour objectif de maintenir et de développer leurs liens, en partageant leur expérience professionnelle, leur réseau, des offres d'emploi, et en participant à des événements thématiques destinés à renforcer ces liens.

Ils auront aussi accès au Forum du site internet de la spécialisation, qui est un espace de discussion permettant à chacun de partager son expérience juridique et fiscale, poser des questions relevant du droit fiscal et comptable, et de réagir aux thématiques qui y sont soulevées.

## Les conditions d'accès

Le programme du Master en droit fiscal est une formation exigeante qui consiste dans une étude approfondie du droit fiscal belge, y compris dans ses aspects internationaux, et qui prend appui sur les connaissances et les savoir-faire en droit belge acquis par les étudiants au cours de leurs études de droit antérieures.

Le jury sélectionne les candidats à l'inscription sur dossier, par décision souveraine, sur la base de la qualité des différents candidats et de l'intérêt que présente pour eux le programme du Master eu égard à leur parcours antérieur.

Seule pourra, en principe, être prise en considération la candidature de celui qui est titulaire d'un Master en droit ou d'une Licence en droit délivré par une université belge ou d'un diplôme de droit de niveau équivalent délivré par une université étrangère, et qui a obtenu dans le cadre de sa formation en droit les crédits relatifs à un cours de droit fiscal général ou à deux autres cours de droit fiscal, avec, pour ce cours de droit fiscal général ou pour chacun de ces deux autres cours de droit fiscal, soit une note de 15/20 au moins ou une note équivalente, soit une note de 12/20 au moins ou une note équivalente mais à la condition, dans ce dernier cas, d'avoir obtenu le diplôme avec une moyenne de cycle pour l'ensemble du diplôme de 13,50/20 au moins ou une moyenne équivalente.

# Le programme

Le programme a été conçu pour permettre à l'étudiant de présenter les cours des deux blocs et les cours à option éventuels en une année académique

---

## Premier bloc (« cours prérequis »)

Ces cours sont à présenter par les étudiants qui n'ont pas réussi un cours équivalent il y a trois ans au plus

---

### DROI-C5000

#### **Droit fiscal (principes généraux, impôts directs et impôts indirects)**

(Théorie 48h – Exercices 12h) – 10 ECTS – François Henneaux.

---

### GEST-S2001

#### **Comptabilité des sociétés et analyse des états financiers**

(Théorie 36h – Exercices 24h) – 5 ECTS – Laurent Gheeraert

---

## Second bloc

### (« cours obligatoires »)

Ces cours forment un total de 60 ECTS. L'étudiant peut demander d'être dispensé des cours GEST-C618, DROI-C636 et DROI-C637 s'il a réussi un cours équivalent il y a trois ans au plus, mais si son programme total, cours du premier bloc compris, devient inférieur à 60 ECTS, il doit choisir un ou plusieurs cours à option pour porter son programme à au moins 60 ECTS

---

### DROI-C5168

#### **Droit fiscal européen, y compris les douanes et accises**

(Théorie 36h – 5 ECTS) – Wim Roels et Jean-Michel Grave

---

### GEST-C618

#### **Questions approfondies de droit comptable et de comptabilité**

(Théorie 24h – 5 ECTS) – Jean-Paul Servais

---

### DROI-C636

#### **Procédure fiscale en matière d'impôts directs**

(Théorie 24h) – 5 ECTS – Marielle Moris

---

### DROI-C637

#### **Fiscalité régionale et locale**

(Théorie 12h) – 5 ECTS – Vincent Sepulchre.

---

---

### DROI-C5007

#### **Droit fiscal des sociétés : impôts sur le revenu**

(Théorie 24h) – 5 ECTS – François Henneaux

---

### DROI-C5135

#### **Droits d'enregistrement et droits de succession**

(Théorie 24h) – 5 ECTS – Vincent Sepulchre

---

### DROI-C-5113

#### **Droit fiscal international et comparé**

(Théorie 24h – Exercices en anglais 12h) – 5 ECTS – Caroline Docclo et Edward Barret

---

---

### DROI-C638

#### **Droit fiscal des personnes physiques : impôts sur le revenu**

(Théorie 24h) – 5 ECTS – Jean-Louis Davain

---

### DROI-C682

#### **Questions approfondies de droit fiscal des sociétés**

(Théorie 12h – Exercices 12h) – 5 ECTS – Daniel Garabedian et Véronique Tai

---

### DROI-C639

#### **Déclaration fiscale des sociétés**

(Théorie 24h) – 5 ECTS – Véronique Tai

---

### DROI-C632

#### **Taxe sur la valeur ajoutée**

(Théorie 24h – Exercices 12 h) – 5 ECTS – Wim Panis

---

### DROI-C683

#### **Droit fiscal du secteur et des produits financiers (bancaires, financiers, assurances, institutions de retraite professionnelle)**

(Théorie 24h) – 5 ECTS – Yves Bocquet et Florence Delogne.

---

### MEMO-C 600

#### **Mémoire de fin d'études**

15 ECTS – Le mémoire consiste en deux travaux écrits, l'un en matière d'impôts directs et l'autre en matière d'impôts indirects.

## Cours à option

A choisir dans la mesure où le programme total de l'étudiant, cours du premier bloc compris, est inférieur à 60 ECTS

---

### DROI-C4029

#### Droit pénal social

(Théorie 24h) - 5 ECTS - Charles-Eric Clesse

---

### DROI-O609

#### Aides d'Etat

(Théorie 24h) - 5 ECTS – Andres Borgia Alcaraz Riano

---

### DROI-C4027

#### Droit de la sécurité sociale

(Théorie 24h) - 5 ECTS - Daniel Dumont

---

### DROI-C5117

#### Droit financier

(Théorie 24h) - 5 ECTS - Xavier Dieux

---

### ECON-S455

#### European Public Finance

(Théorie 24h) - 5 ECTS - Gaëtan Nicodème  
Ce cours est donné en anglais.

---

### POLI-D517

#### Finances publiques

(Théorie 24 h) - 5 ECTS - Benoît Bayenet

---

### DROI-O500

#### Protection juridictionnelle dans l'Union européenne

(Théorie 24h) - 5 ECTS – Paul Dermine

---

### DROI-C4028

#### Droit pénal des affaires

(Théorie 24h) - 5 ECTS - Charles-Eric Clesse, Laurent Kennes

---

**Tout autre cours donné à l'ULB**, dans la mesure où un lien avec le droit fiscal peut être établi, et moyennant l'approbation du directeur du MAS.

### Allègement du programme sur deux ans

L'étudiant qui souhaite étaler le programme sur deux années académiques fait viser son programme d'allègement par le directeur du MAS pour le 15 octobre au plus tard, au moyen d'un formulaire à retirer au secrétariat de la Faculté et à déposer au Service des inscriptions de l'Université pour le 31 octobre au plus tard. L'étudiant précise sur le formulaire les cours qui feront l'objet de chacune des deux années d'études. Les cours DROI-C5000, GEST-S0001 et GEST-C618 ne peuvent être mis au programme de la seconde année ; les cours DROI-C639, DROI-5168 et DROI-C683 ne peuvent être mis au programme de la première année. Les étudiants qui doivent présenter le cours DROI-C5000 ne peuvent mettre les cours DROI-C683 et DROI-C5007 au programme de la première année.

## Les cours

### **Droit fiscal (Théorie 48 h – Exercices 12 h) - 10 ECTS – François Henneaux.**

Inscrit au programme du bloc 2 du Master en droit, ce cours a pour objectif de

- (a) faire assimiler ce que tout juriste non spécialisé en fiscalité doit savoir de cette matière ;
- (b) enseigner un « mode d'emploi » des codes fiscaux ;
- (c) contribuer à former les étudiants à la recherche, à l'analyse et au raisonnement juridique et
- (d) leur apprendre à faire des « ponts » entre les différentes branches du droit.

Il comprend trois parties : (i) une introduction aux principes généraux du droit fiscal, (ii) les impôts sur les revenus, et (iii) les impôts indirects (la TVA, droits d'enregistrement et droits de succession).

L'ensemble de la matière fait l'objet de syllabus publiés aux Presses universitaires et actualisés chaque année.

***François Henneaux** : docteur en sciences juridiques, diplôme d'études spécialisées en droit fiscal et licencié en sciences économiques de l'Université libre de Bruxelles ; professeur à l'ESSF (ICHEC) ; avocat au barreau de Bruxelles (association Arteo).*

---

### **Comptabilité des sociétés et analyse des états financiers (Théorie 36 h – Exercices 24 h) - 5 ECTS – Laurent Gheeraert**

Ce cours vise à la compréhension et à l'application des concepts fondamentaux de la comptabilité des sociétés. Il développe la capacité de lecture et d'interprétation des états financiers : bilan, compte de résultats, et tableau des flux de trésorerie. Une approche multidisciplinaire est adoptée : les opérations

sont analysées sous les angles des impacts comptables, fiscaux, légaux (droit des sociétés), et financiers (cash flows).

***Laurent Gheeraert** : professeur de finance d'entreprise et comptabilité à la Solvay Brussels School (Université Libre de Bruxelles) ; co-créateur directeur exécutif du réseau QTEM ; titulaire d'un Doctorat en Economie et Gestion de la Solvay Brussels School of Economics and Management (Université Libre de Bruxelles) et du CFA (Chartered Financial Analyst) niveau III ; conseiller d'entreprises ;*

---

### **Droit fiscal des sociétés (Théorie 24 h) – 5 ECTS - François Henneaux**

Le cours constitue à la fois une révision, une mise à jour et un approfondissement de la matière que les étudiants ont normalement déjà étudiée au cours de leurs études de droit.

Il comporte cinq parties : I. Rappel de quelques principes généraux du droit fiscal et notamment la liberté du choix de la voie la moins imposée et ses limites ; II. Le régime des bénéfices annuels des sociétés belges et des revenus annuels de leurs associés, de leurs bailleurs de fonds et de leurs organes ; III. La réorganisation et la liquidation des sociétés belges ; IV. Le droit fiscal international des sociétés.

Il fait l'objet d'un syllabus actualisé chaque année.

***Daniel Garabedian** : licencié en droit et licencié spécial en droit fiscal de l'Université libre de Bruxelles ; Master of Laws de l'University of Michigan ; avocat à la Cour de cassation (association Arteo).*

---

**Droits d'enregistrement et droits de succession (Théorie 24 h) – 5 ECTS – Vincent Sepulchre**

Le cours se veut une introduction aux différentes facettes, théoriques et pratiques, de la fiscalité patrimoniale et familiale, essentiellement reprises dans les Droits d'enregistrement et les Droits de succession.

De ce fait, il est articulé selon les impératifs suivants.

1° Concernant le cours dispensé. - Plus que de l'approfondissement de toutes les subtilités d'une question donnée, ce cours entend donner :

- les bases théoriques de la matière, tout en stimulant la capacité de recherche des étudiant(e)s dans les Code fiscaux dont ils devraient être munis au cours ;

- les cas pratiques, à même de stimuler les discussions et argumentations avec les étudiant(e)s.

2° Concernant le support de cours. - Les étudiant(e)s disposent d'un support de cours et d'une documentation appropriée.

3° Concernant le mode d'évaluation des étudiants. - Le cours étant centré sur la mise en pratique des notions théoriques de base, l'évaluation des étudiant(e)s se fait par un examen écrit à livres ouverts, consistant en la présentation aux étudiant(e)s d'un projet d'acte authentique dans lequel il y a des erreurs fiscales; le rôle des étudiant(e)s est donc de consigner dans leur réponse écrite celles qu'ils auraient identifiées.

*Vincent Sepulchre : licencié et agrégé en droit de l'Université catholique de Louvain (1990) et master en notariat de l'Université libre de Bruxelles (2013). Après avoir été successivement Contrôleur en chef à l'Administration de la TVA, Conseiller auprès de la Cellule fiscale de la Région wallonne et Inspecteur général f.f. et Président du Comité de Direction de la Direction générale de la Fiscalité du Service public de Wallonie, il est actuellement*

*administrateur délégué de la SCRL S.O.G.E.F., et également professeur à l'ESSF (ICHEC) et chargé de cours à l'ULiège.*

---

**Droit fiscal international et comparé (Théorie 24 h – Exercices en anglais 12 h) – 5 ECTS - Caroline Docclo et Edward Barret**

Le cours est consacré à l'étude des problèmes, concepts et mécanismes propres à la fiscalité internationale, et met en lumière les convergences et divergences entre les principaux pays dans l'approche de ces questions.

La matière étudiée couvre notamment les modèles de convention fiscale de l'OCDE et de l'ONU et les autres travaux de ces organisations dans le domaine fiscal, les mesures fiscales belges et étrangères dans certains domaines importants et l'influence du droit de l'Union européenne sur la matière.

Une partie de ce cours est donnée en anglais.

*Caroline Docclo : licenciée en droit (1985), licenciée spéciale en droit économique (1987) ainsi qu'en droit fiscal (1987) de l'Université libre de Bruxelles ; Master of Laws in Taxation de New-York University (1994) ; professeur à l'Université de Liège ; chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management à l'Université libre de Bruxelles ; co-directeur du Journal de droit fiscal avocat au barreau de Bruxelles(Loyens & Loeff).*

*Edward Barret : Juris Doctor de la Stanford Law School (États-Unis); Baccalauréat ès arts en économie et en relations internationales de la Brown University (États-Unis) ; Conseiller principal (Unité des conventions fiscales et de la coopération internationale), Centre de politique et*

*d'administration fiscales, OCDE ; avocat au barreau de l'État de Californie.*

---

**Droit fiscal européen, y compris les douanes et accises (Théorie 36 h) – 5 ECTS – Wim Roels et Jean-Michel Grave**

Le cours consiste à familiariser un auditoire d'étudiants de post graduat avec : l'impact des règles (fiscales et non fiscales) du droit européen sur les régimes fiscaux nationaux (en matière de libre circulation des travailleurs, des marchandises, des services, des capitaux et de liberté d'établissement), ainsi que sur les conventions bilatérales entre États Membres et entre États Membres et pays tiers.

Dans sa partie douanes et accises, le cours a pour but de mettre en évidence le rôle joué par le tarif douanier et la réglementation douanière dans les politiques de l'Union européenne touchant aux échanges internationaux de marchandises, de présenter les sources, concepts et mécanismes de base de l'union douanière et de donner un aperçu du rôle et de la réglementation des droits d'accises au niveau de l'Union européenne.

***Wim Roels** : licencié en droit de l'Université d'Anvers (1989) et Master of Laws de Queen Mary College, University of London (1990). Après avoir été avocat au barreau de Bruxelles (cabinet Coppens, Van Ommeslaghe et Faurès) et juriste d'entreprise (Koninklijke Philips Electronics N.V.), il est actuellement Conseiller juridique au Service juridique de la Commission européenne, chargé de la fiscalité directe et la coordination fiscale.*

***Jean-Michel Grave** : titulaire d'une licence de Droit public, d'une licence de Science politique, d'une maîtrise en Droit public et d'un diplôme d'études approfondies de Droit Public de l'Université de Nice ; chef d'unité à la Commission européenne (Direction générale Fiscalité et Union Douanière).*

---

**Questions approfondies de droit comptable et de comptabilité (Théorie 24 h) – 5 ECTS - Jean-Paul Servais**

Ce cours est basé sur une analyse, en droit comptable et en droit fiscal, de différentes opérations tant courantes que complexes (contrats de leasing, mouvements de fonds propres, opérations en devises, opérations de fusion, instruments financiers, ...).

Le programme comporte également un examen de la typologie des sources du droit comptable belge (législation et réglementation comptables, avis de la Commission des Normes comptables) et de ses liens avec d'autres matières juridiques telles que le droit fiscal, le droit des sociétés, le droit financier...

Le programme reprend de nombreux cas pratiques adaptés aux préoccupations des juristes voulant se spécialiser en droit fiscal.

***Jean-Paul Servais** : Président de l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA) qui a succédé à la CBFA et ce après en avoir été vice-président, en charge plus particulièrement de la direction opérationnelle du département regroupant les services de contrôle de l'information et des marchés financiers. Il est également vice-président de l'IOSCO-OICV, l'organisation mondiale des autorités de contrôle des marchés boursiers et membre de différentes organisations et comités internationaux et européens (ESMA, ESRB, ...). Il a auparavant exercé notamment différentes fonctions dans le secteur financier et dans les domaines de la normalisation comptable et de l'audit. Il est titulaire de Masters en droit et en économie (richting : bedrijfskunde) de l'Université libre de Bruxelles et de la Vrije Universiteit Brussel.*

---

## **Procédure fiscale en matière d'impôts directs (Théorie 24 h) - 5 ECTS - Marielle Moris**

Ce cours a pour but d'assurer aux juristes se spécialisant en droit fiscal une connaissance approfondie des règles régissant l'établissement et le recouvrement des différents impôts, dans leurs phases administrative et contentieuse, de les familiariser avec la pratique des procédures fiscales et de les former à l'examen de questions complexes et au suivi de l'actualité en cette matière.

Le cours comporte le rappel des principales règles des différentes procédures fiscales, un exposé des principaux aspects pratiques de la matière, l'étude approfondie de questions complexes et l'analyse de l'actualité jurisprudentielle et doctrinale se rapportant à la matière.

*Marielle Moris : licenciée en droit de l'Université libre de Bruxelles. Après avoir exercé la fonction d'avocat fiscaliste pendant onze ans, elle a entamé une carrière de magistrat, affectée aux chambres fiscales, et est actuellement conseiller à la Cour de cassation. Elle est également chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management à l'Université libre de Bruxelles.*

---

## **Fiscalité régionale et locale (Théorie 12 h) - 5 ECTS – Vincent Sepulchre.**

Le cours :

- analyse les compétences fiscales respectives de l'État fédéral, des régions, des communautés et des pouvoirs subordonnés ;
- présente les diverses facettes de la fiscalité régionale (impôts dits régionaux et fiscalité propre et dérivée) ;

- examine les obstacles auxquels se heurte le développement d'une fiscalité communautaire ;

- expose les caractères spécifiques de la fiscalité locale ;

- donne un aperçu des règles de procédure applicables en ces diverses matières.

Destiné à sensibiliser les étudiants à l'émergence d'une fiscalité régionale et à l'existence d'une fiscalité locale, le cours retrace l'historique et dégage les perspectives d'évolution des questions abordées.

*Vincent Sepulchre : voir supra, cours de Droits d'enregistrement et droits de succession.*

---

## **Droit fiscal des personnes physiques : impôts sur le revenu (Théorie 24 h) - 5 ECTS - Jean-Louis Davain**

L'enseignement est donné sous la forme de cours ex cathedra. Il est complété par la discussion de travaux rédigés par les étudiants sur des cas pratiques.

L'enseignement met l'accent sur les problématiques actuelles. Une attention particulière est apportée aux revenus professionnels. À ce propos, l'enseignement met systématiquement en exergue :

- la liaison entre les matières étudiées et leur traitement dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques,

- les relations avec les autres branches de la fiscalité et du droit (notamment l'impôt des sociétés, le droit du travail et de la sécurité sociale, le droit des pensions [légal et complémentaires]),

- l'impact des conventions internationales en cas de mobilité internationale,

- les pratiques et tendances du marché, y inclus en matière de revenus professionnels, un examen des principaux régimes alternatifs (types de statut professionnel [salarié, dirigeant, indépendant], modalités de fins de carrière, imposition des revenus professionnels dans le temps [taxation immédiate ou différée] ou dans l'espace [répartition internationale de rémunération], systèmes de rémunération variable [options sur actions, avantages non-récurrents liés aux résultats]).

La dernière partie du cours est consacrée à l'apprentissage (succinct) du calcul de l'impôt.

De manière générale, l'enseignement vise à donner aux étudiants les réflexes à adopter lors de l'examen d'une problématique ayant trait à l'impôt des personnes physiques. Il tend également à développer une « sensibilité » et une « relativité » de la matière au travers de cas concrets et chiffrés.

*Jean-Louis Davain : licencié en droit et licencié spécial en droit fiscal de l'Université libre de Bruxelles ; avocat au barreau de Bruxelles (association WBCJ).*

---

### **Questions approfondies de droit fiscal des sociétés (Théorie 24 h – Exercices 12 h) – 5 ETCS – Daniel Garabedian et Véronique Tai**

Le cours consiste dans une série d'études de cas complexes relevant de la fiscalité des sociétés, dont certains impliquent une analyse « transversale » portant à la fois sur l'impôt sur les revenus, la TVA et/ ou les droits d'enregistrement, et à la fois sur le droit fiscal belge, le droit fiscal international et le droit fiscal européen.

---

### **Déclaration fiscale des sociétés (Théorie 24 h) – 5 ECTS - Véronique Tai**

L'enseignement est donné partiellement sous la forme ex cathedra et partiellement sous la forme d'exercices pratiques. Ceux-ci consistent à compléter des déclarations à l'impôt des sociétés sur la base de comptes annuels détaillés.

L'enseignement ex cathedra vise principalement à expliquer comment l'administration des Contributions directes a mis en page les dispositions du Code des impôts sur les revenus 1992 relatives à l'impôt des sociétés en élaborant la formule de déclaration fiscale et un certain nombre d'autres documents nécessaires au contrôle fiscal d'une société. L'étude des modes de détermination de la base imposable met en évidence les disparités existant entre le droit fiscal et le droit comptable.

*Véronique Tai : licenciée en droit, licenciée spéciale en droit fiscal et licenciée spéciale en droit européen de l'Université libre de Bruxelles ; membre et ancienne présidente du Collège de direction du Service des Décisions anticipées en matière fiscale.*

---

### **Taxe sur la valeur ajoutée (Théorie 36 h) - 5 ECTS – Wim Panis**

L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux, avec une participation active des étudiants. Ils sont encouragés à répondre à des questions, à réaliser des exercices et à étudier certains arrêts en préparation du cours.

Ce cours vise non seulement à transmettre les règles techniques de la TVA, mais également à faire comprendre le pourquoi de ces règles et leur contexte européen. En effet, la réglementation TVA belge trouve ses origines dans les directives TVA

européennes. La conformité des règles nationales avec les directives et les règlements européens est une tâche importante de la Cour de Justice de l'Union européenne. Par conséquent, ce cours accorde une grande importance à cette jurisprudence européenne.

Des cas concrets sont utilisés comme exemples pour illustrer l'application pratique des règles et des concepts théoriques. La présentation de ces cas est très instructive pour les étudiants car elle facilite leur compréhension des concepts théoriques et rend la matière moins abstraite.

Un syllabus est mis à la disposition des étudiants sous forme électronique. Il est basé sur le Manuel de la TVA édité par l'administration, et il est complété, nuancé et actualisé par l'ensemble des informations dispensées au cours des sessions..

***Wim Panis** : diplômé en droit de la Katholieke Universiteit Leuven, en gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management. Il est avocat au barreau de Bruxelles (Stibbe) et membre de la rédaction du Tijdschrift voor Fiscaal Recht.*

---

**Droit fiscal des produits et du secteur financier (bancaire, financier, assurances, institutions de retraite professionnelle) (Théorie 24 h) - 5 ECTS - Yves Bocquet et Florence Delogne.**

Le cours vise à mettre en rapport les différentes branches du droit fiscal (impôts directs et indirects) avec certaines matières choisies du droit financier, plus particulièrement avec le droit des opérations de banque et de bourse et les produits d'assurance du 2<sup>ème</sup> pilier. Le cours met

en lumière les règles du droit fiscal commun applicables et étudie les exceptions.

Parmi les thèmes abordés : le secret bancaire ; les mécanismes particuliers ; le blanchiment de capitaux ; le précompte mobilier et les revenus mobiliers en général, y compris le régime de la dématérialisation et de la certification de titres, le système de liquidation X/N ainsi que le régime de la titrisation des créances ; la fiscalité des produits bancaires et financiers y compris les produits dérivés (swap, futures, ...) ; la taxe sur les opérations de bourse ; la taxe sur les comptes-titres.

La partie du cours relative au droit fiscal des assurances et des institutions de retraite professionnelle porte principalement sur la fiscalité des pensions, à savoir l'étude du régime fiscal et parafiscal des pensions légales (1<sup>er</sup> pilier), des pensions complémentaires (« deuxième pilier ») et de l'épargne-pension (« troisième pilier »)..

***Yves Bocquet** : licencié en droit et licencié spécial en droit fiscal de l'Université libre de Bruxelles ; juriste-fiscaliste dans une grande banque belge.*

***Florence Delogne** : diplômée en droit de l'Université catholique de Louvain, en droit social de la Vrije Universiteit Brussel, et en gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management. Elle est avocate au barreau de Bruxelles et experte à la commission des pensions complémentaires pour salariés et pour indépendants*

---

# Renseignements pratiques

## Comment introduire sa candidature et s'inscrire ?

Le candidat constitue son dossier d'inscription en ligne sur le site internet de l'Université. Il recevra, dans les semaines qui suivent, une décision sur son admission. Si celle-ci est favorable, l'étudiant sera invité à procéder à l'inscription en ligne (paiement compris). Tous les documents seront envoyés par courrier postal.

Les informations sur les procédures d'admission et d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'Université, <https://www.ulb.be/fr/inscriptions/preparer-un-dossier>.

## Horaire et lieu des cours

Les cours se donnent au Campus Solbosch de l'Université Libre de Bruxelles ; les horaires et locaux peuvent être consultés via MonULB : <https://www.ulb.be/fr/horaires>.

L'étalement du programme sur deux ans permet de suivre l'essentiel des cours en horaire décalé et le samedi matin.

## Coût du programme

Le coût du programme s'élève actuellement à 835 € par année d'études pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et assimilés.

Il correspond au minerval afférent à l'inscription à une année d'études reprise au Programme d'une Faculté ou d'une École de l'ULB.

De tels droits d'inscription sont généralement déductibles fiscalement, dans le cadre de la justification des frais professionnels.

## Renseignements

Pour plus d'informations sur les aspects administratifs du programme :  
Mme Céline Laplanche, Secrétariat de la Faculté de droit et de criminologie, C.P. 137  
Avenue F.D. Roosevelt 50 (bâtiment H) à 1050 Bruxelles  
Tél. Direct +32 2 650 60 65  
E-mail : [celine.laplanche@ulb.be](mailto:celine.laplanche@ulb.be)

**La Faculté de droit et de criminologie sur internet : <https://droit.ulb.be/> .**